

**Postulat Nicolas RoCHAT et consorts - Processus de Bologne : Vers une marchandisation progressive des études ?**

*Développement*

La Suisse fait partie des vingt-neuf pays qui ont signé la Déclaration de Bologne en juin 1999. En résumé, cette déclaration vise à construire "un espace européen de l'enseignement supérieur d'ici à 2010[1]". Les partisans de cette déclaration défendent le processus de Bologne comme un système permettant une plus grande compatibilité et comparabilité entre les systèmes nationaux et les diplômes délivrés par les Hautes écoles.

En 2004, lors de la mise en application du processus de Bologne dans les Hautes écoles universitaires et les Hautes écoles spécialisées, MM. les députés Denis Bouvier et Francis Thévoz sont intervenus afin de connaître les conséquences de cette mise en œuvre d'une manière globale ainsi que sur l'Université de Lausanne plus précisément. Ces interventions étaient d'autant plus nécessaires que le droit de regard du législateur sur cette thématique est limité, conformément à l'autonomie institutionnelle voulue par la loi sur l'Université de Lausanne (LUL). Dans le rapport exhaustif qui en suivit, le Conseil d'Etat (330)[2] explique la genèse ainsi que la planification future au sein des différentes écoles concernées. Bien que l'échéance de ladite réforme soit fixée à 2010, tant les HES que les Hautes écoles universitaires ont réalisé la réforme dès 2005 (création de deux cycles Bachelor et Master, utilisation des crédits ECTS)[3].

Aux yeux des postulants, une évaluation cinq ans après la mise en vigueur du processus de Bologne au sein des Hautes écoles apparaît opportune. Les récentes révoltes estudiantines relayées dans toutes les universités d'Europe, quelles que soient leur ampleur effective, font renaître les craintes relayées depuis le début de la mise en œuvre du processus de Bologne par les associations d'étudiant-e-s (L'Union des étudiant-e-s de Suisse notamment).

Ces craintes se fondent principalement sur *une marchandisation* des études tendant à accroître la sélection et les exigences selon les filières et ainsi de créer un accès à la formation tertiaire des plus restrictives. Ces craintes paraissent d'autant plus fondées que les Universités ne connaissent pas de régulation dans l'offre des Master, ceci pourrait avoir pour conséquence une compétitivité accrue entre les différentes écoles au détriment des étudiant-e-s.

**Les postulants demandent un rapport complet sur les moyens mis en œuvre par les Hautes écoles (plus précisément l'UNIL) et le Conseil d'Etat pour garantir l'accès aux études le plus équitable face à ce processus.**

**A cette fin le rapport portera sur les conséquences liées directement/indirectement au processus de Bologne et portant notamment sur :**

**1. Une évaluation sur l'implémentation du processus de Bologne depuis 2005 au sein des Hautes écoles concernées sises dans le canton et les conséquences notamment sur:**

**i.) la liberté académique ;**

ii.) les formes de sélection pour l'accès aux différents Master proposés (par l'argent, sur dossier, par les notes...,etc.) ;

iii.) l'accès au marché de l'emploi pour les titulaires de Bachelor.

2. Les mesures et les programmes en cours dans la suite de la mise en œuvre du processus de Bologne.

3. La politique en matière de taxes d'études pour les prochaines années (augmentation, diminution ou exemption).

4. L'évolution des fonds privés/publics à l'UNIL depuis dix ans en tenant compte des transferts de facultés entre l'UNIL et l'EPFL.

5. Le nombre, depuis 2005, de bourses (ou suppléments de bourses) pour la mobilité à l'étranger ainsi que le nombre d'étudiant-e-s ayant suivi un programme d'échange.

6. Le taux d'encadrement par facultés de l'UNIL.

---

[1] Site du Conseil de l'Europe,

Lien URL : [http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHEA2010/BolognaPedestrians\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/EHEA2010/BolognaPedestrians_fr.asp)

[2] 330\_ Rapport du Conseil d'Etat au Grand conseil sur le postulat de M. le député Denis Bouvier demandant au Conseil d'Etat un rapport sur la mise en œuvre de la déclaration de Bologne, Mai 2006

[3] p.42-5,op. cit.

---

*Souhaite développer et demande le renvoi en commission.*

Le Lieu, le 7 décembre 2009.

(Signé) *Nicolas Rochat et 37 cosignataires*

**M. Nicolas Rochat :** —Ce postulat demande une évaluation de la mise en vigueur du processus de Bologne dans les Hautes écoles du canton. Le processus de Bologne est une déclaration signée par 29 pays européens, dont la Suisse, qui vise entre autres à favoriser la mobilité estudiantine, à la fois géographique et dans le domaine d'études. Cette mobilité ne sera toutefois possible que si les institutions ne créent pas de nouvelle chapelle avec des exigences financières et intellectuelles supplémentaires. La crainte d'une marchandisation des études est d'autant plus fondée que, par exemple, il n'existe pas de régulation dans l'offre des master en ce qui concerne les universités. Et même si, je tiens à le souligner, la plupart des signataires de ce postulat sont des amis du département en question, il n'en reste pas moins que l'on ne peut rester indifférent aux révoltes et craintes exprimées dans les universités de toute l'Europe ces derniers temps. L'implémentation de Bologne inquiète les acteurs directement concernés, les étudiants et le corps intermédiaire, mais également les politiques, ne serait-ce que pour des questions de liberté académique, de conditions de sélection pour l'accès à certains master, de passage de Bachelor et Master, d'encadrement des étudiants et de progression des taxes d'études. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un affront fait aux Hautes écoles ni au département. Ce postulat a pour but de relayer les craintes exprimées quant à l'évolution dudit processus et de s'assurer que le terme d'excellence, cher aux Hautes écoles, ne soit pas synonyme de marchandisation à l'avenir. Il sert aussi à renseigner au mieux les parlementaires

sur les causes et les conséquences de Bologne dans les Hautes écoles. Il faut noter que ce processus échappe aux instances législatives, autonomie institutionnelle oblige. Ce postulat permettrait de poursuivre le travail de renseignement et de transparence nécessaire aux parlementaires, ce d'autant plus que nous arrivons pratiquement à la fin de l'implémentation du processus de Bologne qui, sauf erreur, est fixé à 2012, ainsi que de connaître les grands axes futurs des Hautes écoles face à ce processus.

La discussion est ouverte.

**M. Raphaël Mahaim :** —Je vous demande de faire un bon accueil à ce postulat et me réjouis déjà des discussions en commission. J'ajoute simplement à ce qui a été dit par notre collègue Rochat qu'il s'agit bien avec la réforme de Bologne de l'une des réformes les plus importantes du secteur de la formation universitaire et qu'elle n'a fait l'objet d'aucun débat démocratique, et pour cause, puisque cela a été décidé à Bologne entre ministres de l'éducation. Il apparaît donc opportun, maintenant qu'on a un peu de recul, de faire ce débat public et d'entendre les craintes et les différentes inquiétudes en rapport avec l'introduction du processus de Bologne exprimées à l'époque par différents milieux. Ce postulat pose de bonnes questions et je me réjouis du débat qu'il suscitera sur la réforme de Bologne et sa mise en œuvre dans le canton.

**M. Jacques-André Haury :** —Ce postulat mélange plusieurs questions. Derrière le terme de marchandisation retenu par le postulant, il y a l'idée de faire intervenir un facteur financier dans le cursus, voire l'obtention de diplôme. C'est évidemment une crainte fondée, probablement injustifiée, mais on peut avoir cette crainte. Toute autre est la question de savoir si les objectifs de Bologne sont atteints. Et cela ne paraît pas clairement dans les questions posées par le postulat. Est-ce que la mobilité entre les étudiants, entre les universités d'Europe — puisqu'il ne s'agit pas que de la Suisse — a été accrue par cette vaste réforme ? Est-ce que la mobilité entre les facultés — une des idées de Bologne c'est qu'après un Bachelor dans une faculté, on devrait pouvoir faire un Master dans une autre — a évolué dans le sens souhaité ? Cela est une vraie question de bilan, mais si on ne reporte pas le bilan aux objectifs fixés au départ la réponse est moins intéressante.

**M. Nicolas Rochat :** —Pour répondre à M. Haury, qui a priori soutenait ce postulat, bien sûr que la mobilité nous intéresse. Par la question numéro 5, on demande le nombre de bourses octroyées pour des séjours à l'étranger. Il va de soi qu'il y a une direction donnée à ce postulat et j'ai confiance que le département — si le postulat a l'aval de ce parlement, bien sûr — donnera des réponses tout à fait exhaustives. Je vous invite même à participer à la commission pour rediriger le postulat.

La discussion est close.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**